



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 02/SFD/1800435 (corr. DU : Clara Badella)
Réf. CRMS : AA/AUD30016_683_PU_Horenbeeck_149
Annexe : //

Bruxelles, le 17/12/2021

Objet : AUDERGHEM. Avenue Jean van Horenbeeck, 149

Demande de permis d'urbanisme portant sur l'agrandissement d'une maison unifamiliale et l'abattage de deux arbres.

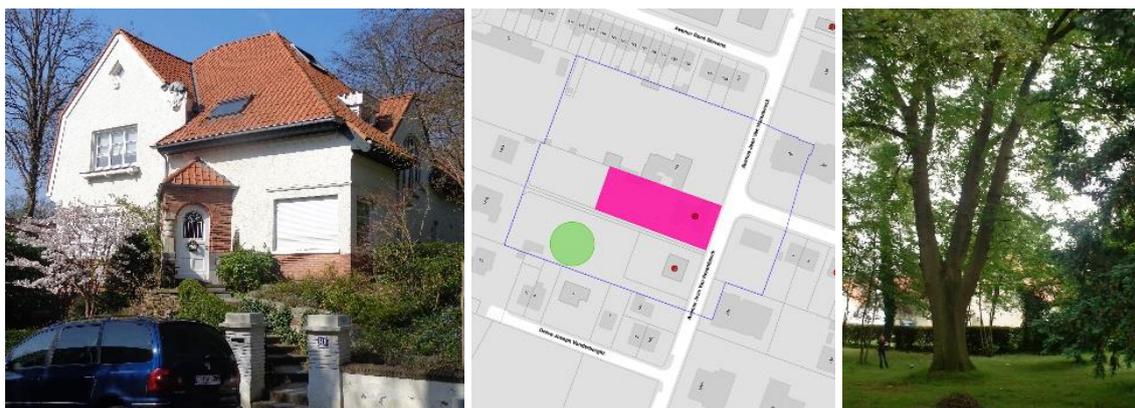
Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 26/11/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 15/12/2021.

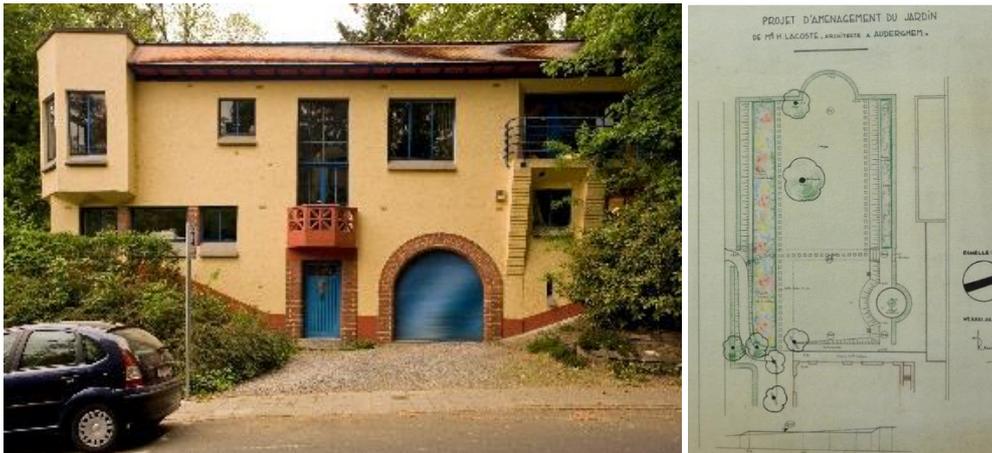
Étendue de la protection

La maison unifamiliale située au 149, avenue Jean Van Horenbeeck à Auderghem, dans un quartier résidentiel proche de la forêt de Soignes, a été construite par l'architecte d'origine anglaise Willy Minnigh, auteur de plusieurs villas de style « cottage » ou d'inspiration pittoresque en Région bruxelloise. Elle date de l'entre-deux-guerres. Elle est inscrite à l'inventaire du patrimoine architectural. https://monument.heritage.brussels/fr/Auderghem/Avenue_Jean_Van_Horenbeeck/149/25805.



Dans la parcelle jouxtant son jardin (au n° 149a), à l'arrière, se trouvent plusieurs arbres inscrits à l'inventaire du patrimoine naturel, dont un chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*), qui est inscrit sur la liste de sauvegarde comme site depuis 2009. Mesuré en 2006, il présentait alors une circonférence de 411 cm et aurait aujourd'hui plus de 130 ans, ce qui signifie qu'il serait antérieur à la construction de la villa du n° 149.

La villa est voisine de l'ancienne maison personnelle de l'architecte Henry Lacoste (située au n° 145) et se trouve dans sa zone de protection.

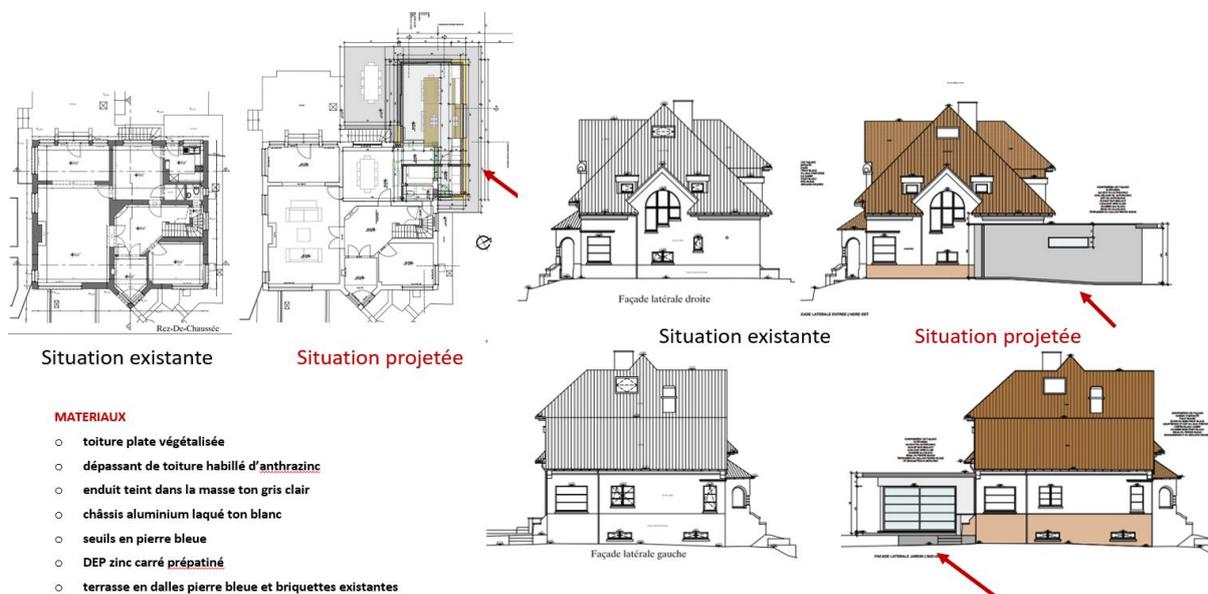


Construite entre 1926 et 1928, la maison Lacoste, qui appartient toujours à la famille de l'architecte, est un exemple représentatif de la période Art Déco et moderniste. Les couleurs ocre, rouge et bleue de ses façades lui confèrent un caractère atypique. Elle a été classée dans son intégralité, ainsi qu'une partie de son jardin, au titre de monument en 2012. La première partie de son jardin a été dessinée en 1937 par René Pechère, alors au début de sa carrière. Le plan en est conservé (Fonds Henry Lacoste, Fondation CIVA).

Analyse de la demande

Le projet consiste en :

- la construction d'une nouvelle annexe à l'arrière de la maison
 - toiture plate végétalisée
 - dépassant de toiture habillé d'anthrazinc
 - enduit teint dans la masse ton gris clair
 - châssis aluminium laqué ton blanc
 - seuils en pierre bleue
 - DEP zinc carré prépatiné
- le redimensionnement de la terrasse arrière contiguë à la nouvelle extension ;
 - terrasse en dalles pierre bleue et briquettes existantes
- l'abattage de deux arbres à haute tige « malades ».



MATERIAUX

- toiture plate végétalisée
- dépassant de toiture habillé d'anthrazinc
- enduit teint dans la masse ton gris clair
- châssis aluminium laqué ton blanc
- seuils en pierre bleue
- DEP zinc carré prépatiné
- terrasse en dalles pierre bleue et briquettes existantes

Avis

Sur le principe, la maison peut bien entendue être étendue. Néanmoins, la nouvelle construction projetée a une emprise au sol non négligeable (environ 35 m²) et son impact ne sera pas négligeable ni sur la villa inscrite à l'inventaire ni sur la maison Lacoste classée, voisine.

Le dossier tel que transmis fait à peine mention du contexte patrimonial de la villa et de son environnement et semble ignorer la question de l'insertion du nouveau projet dans ce contexte. Ni la date de construction de la villa, ni le nom de son architecte ne sont mentionnés. Le travail d'écriture architecturale prend par ailleurs peu en compte de la question de l'harmonisation, ou d'un dialogue subtil du style de l'annexe projetée avec le style « cottage » de la villa.

Par ailleurs, même si l'idée d'établir une toiture plate végétalisée est de nature à intégrer la nouvelle construction dans son environnement bâti et végétal, aucune évaluation de l'impact des travaux (nouvelle construction et abattage d'arbres) vers et depuis la maison Lacoste, n'a été fournie dans le dossier. Rien n'est dit non plus sur l'impact des travaux projetés sur les arbres remarquables se trouvant à proximité. Enfin, deux arbres à abattre sont dits « malades », sans précision sur leur implantation, leur essence, leur âge, leur état phyto-sanitaire, ...

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : cbadella@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
espacepublic@urban.brussels